

### Réaction d'acteurs locaux au projet de budget 2000

La Gazette des Communes n°1518 Le gel de la DSU et de la DSR est inacceptable, d'autant qu'en 2000, la nouvelle baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP, -3,44 %) ne sera pas compensée aux communes éligibles à la DSU et à la fraction bourgs-centres de la DSR. Le gouvernement fait l'aumône aux collectivités locales en proposant 200 millions de francs, dont je doute même qu'ils seront suffisants pour maintenir les dotations de péréquation à leur niveau 1999. La DGCL est elle-même sceptique sur ce point. La proposition du gouvernement sur la DSU est incompréhensible. Le gouvernement dit que la politique de la ville est sa priorité. Mais la DSU représente aujourd'hui seulement 1 % de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ! Moi je dis que si l'Etat veut être crédible, il doit mettre un milliard de francs sur la table en 2000, prélevé sur ses recettes propres, pour abonder la DSU. Un milliard, cela se trouve aisément. Quand un gouvernement est capable d'annoncer 40 milliards de francs de réduction d'impôts, cela veut dire qu'il a des marges de manœuvre importantes. Au-delà de la stricte DSU, je pense qu'il est urgent d'engager un débat sur les concours de l'Etat aux collectivités territoriales, dont la dimension péréquatrice est aujourd'hui largement insuffisante.

Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, président de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Thème : Collectivités locales